

Message

Journée nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation

Loi n° 54-415 du 14 avril 1954

Dimanche 26 avril 2026

Le dernier dimanche d'avril, notre nation est appelée à rendre hommage aux victimes et héros de la déportation disparus dans les camps de concentration et les centres d'extermination nazis. La mort par le gaz, le travail forcé, la faim, la soif, les sévices de toutes sortes : tel était le traitement infligé à tous ceux que les nazis considéraient comme des ennemis du Reich en raison de leur engagement dans la Résistance, de leurs choix politiques, de leurs convictions religieuses, de leur mode de vie, ou même sans raison particulière pour toutes les victimes des rafles.

Lorsque les armées alliées entrèrent dans les camps, elles ont été confrontées à l'horreur de l'enfer concentrationnaire. Parmi les milliers de cadavres qui jonchaient le sol, des survivants erraient parmi les décombres, regards vides, corps décharnés : des enfants, des femmes et des hommes dont l'identité avait été retirée pour mieux les avilir. Il s'agissait d'une entreprise systématique de déshumanisation poussée à l'extrême jusqu'à la pratique d'expériences pseudo-médicales par des médecins nazis sans aucun scrupule.

Malgré l'avancée des forces alliées sur tous les fronts, le IIIe Reich n'a pas renoncé à son dessein mortifère. Il ordonne l'évacuation des survivants des camps qui se transforme en d'impitoyables Marches de la Mort.

Les déportés qui sont revenus de cet enfer, ont vécu un retour difficile à la vie et à la liberté. Mais, fidèles aux serments prêtés à leurs camarades disparus, les survivants ont, malgré leurs propres traumatismes ou la difficulté d'être crus, pris le chemin courageux du témoignage.

Au moment où les derniers déportés nous quittent, la remémoration de leurs engagements et de leurs sacrifices doit continuer d'être un rempart contre l'ignorance, l'oppression et l'antisémitisme. Aujourd'hui se jouent de nouveaux équilibres mondiaux dans des rapports de force anxiogènes, et le combat des déportés, attachés au respect du droit international porté par le tribunal de Nuremberg, ne doit pas rester vain.

La mémoire de la déportation s'inscrit dans le patrimoine immatériel de l'humanité en ce qu'elle a de plus sombre, aussi sa transmission se veut-elle un acte de confiance à l'égard des jeunes générations dont la conscience et la responsabilité doivent permettre de garantir les valeurs civilisatrices de paix, de liberté, de dignité pour tous.

Ce message a été rédigé conjointement par
La Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes (FNDIRP),
La Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD),
L'Union Nationale des Associations de Déportés et Internés de la Résistance et Familles (UNADIF - FNDIR)



FNDIRP

Fédération Nationale des Déportés
Internés Résistants et Patriotes



FMD

Fondation pour la Mémoire de la Déportation



UNADIF-FNDIR

Union Nationale des Associations de
Déportés et Internés de la Résistance et
Familles